



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des  
affaires étrangères DFAE

**LIGNES  
DIRECTRICES  
SUR LA  
DÉMOCRATIE  
2025-2028**

STRATÉGIE  
DE POLITIQUE  
EXTÉRIEURE  
2024-2027



LIGNES  
DIRECTRICES  
SUR LA  
DÉMOCRATIE  
2025-2028

# Avant-propos

« La démocratie est la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes les autres expérimentées au fil du temps. » Ce bon mot de Winston Churchill renvoie à un constat essentiel : la démocratie est exigeante. Elle requiert de la patience, des compromis et une attention permanente.

À défaut, elle peut glisser vers la démagogie ou perdre son équilibre. Des tensions peuvent en outre se manifester entre, d'un côté, l'autodétermination démocratique et, de l'autre, les obligations de droit international ainsi que les engagements pris dans le domaine des droits de l'homme. Les démocraties évoluent dans différentes directions et de manière discontinue, tandis que le droit international tend à suivre une logique cumulative unidirectionnelle. Malgré tous ces défis, la démocratie n'en reste pas moins la forme de gouvernement la plus sûre pour garantir la liberté et la cohésion sociale. Elle exige par conséquent que nous la défendions.

En 2024, la démocratie a été soumise à un vaste test de résistance à l'échelle mondiale. Plus de 4 milliards de personnes ont été appelées aux urnes dans 73 États, et plus de 1,5 milliard s'y sont rendues pour exercer leur droit de vote. Cette super-année électorale a cependant mis en évidence une méfiance croissante envers les institutions, une montée des populismes et une crise des forces occupant le centre de l'échiquier politique. Tout cela montre que la démocratie ne va pas de soi : elle vit de participation, de confiance et d'équilibre. Là où ces éléments font défaut, les portes s'ouvrent à la polarisation, à la méfiance et à la passivité, la démocratie risquant alors de perdre insidieusement de sa substance. La super-année électorale 2024 sonne donc comme une véritable mise en garde : la démocratie fait face à une crise structurelle.

La Constitution fédérale donne à la Confédération un mandat clair : promouvoir la démocratie dans le monde entier (art. 54, al. 2). Eu égard au recul mondial de la démocratie, le Conseil fédéral a fait de la promotion de cette dernière l'une des quatre priorités thématiques (cf. ch. 5.4) de la stratégie de politique extérieure 2024-2027. Cette orientation stratégique est plus que jamais d'actualité. Avec son mélange unique de participation directe et de diversité fédérale, la démocratie suisse a aussi pour responsabilité de jeter des ponts, et non d'ériger des murs.

Oui, la démocratie est exigeante. Mais les efforts qu'elle demande en valent la peine. Aujourd'hui plus que jamais, elle est le fondement le plus solide de la liberté, de la justice et de la résilience de la société.

Je vous souhaite une agréable et intéressante lecture.



Ignazio Cassis  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral  
des affaires étrangères DFAE



# Table de matières

---

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<hr/>		
<b>2</b>	<b>Fondements</b>	<b>8</b>
2.1	Histoire et évolution	8
2.2	Situation et tendances	10
2.3	Les atouts de la Suisse	11
2.4	Principes	12
<hr/>		
<b>3</b>	<b>Objectif principal</b>	<b>13</b>
<hr/>		
<b>4</b>	<b>Champs d'action</b>	<b>14</b>
<hr/>		
Champ d'action 1	Diplomatie de la démocratie	14
Champ d'action 2	Cadre institutionnel et sociétal	16
<hr/>		
<b>5</b>	<b>Coordination et mise en œuvre</b>	<b>19</b>
<hr/>		
<b>Annexe</b>		<b>21</b>
<hr/>		
Liste des abréviations		21

# 1 Introduction

La démocratie est en recul dans le monde entier, tandis que l'autocratie ne cesse de gagner du terrain. Les régimes autoritaires ne se contentent plus d'asseoir leur position de force sur leur propre territoire. Certains d'entre eux agissent aussi hors de leurs frontières pour empêcher l'émergence de nouvelles démocraties et affaiblir ou déstabiliser celles qui existent. La part de la population mondiale qui vit aujourd'hui dans des États autoritaires dépasse sensiblement celle vivant dans des démocraties (cf. ch. 2.2).

La recrudescence des régimes autocratiques est la conséquence de profonds changements géopolitiques. Dans le contexte actuel, on assiste non seulement à la conclusion de nouvelles alliances, mais aussi à l'apparition de nouvelles tensions idéologiques entre États démocratiques et autoritaires.

De plus, les démocraties sont également sous pression de l'intérieur: la confiance dans la capacité des gouvernements démocratiques à faire face aux grands défis actuels – de la

migration au changement climatique – diminue. Cette perte de confiance s'accompagne en outre d'un sentiment d'exclusion du processus de décision. Cela montre que la démocratie et la confiance dans les gouvernements vont de pair, tout comme leurs contraires, à savoir le recul de la démocratie et la perte de confiance dans les institutions étatiques.

En Suisse, la démocratie est une composante centrale de l'identité politique du pays. De plus, la promotion de la démocratie est un mandat à la fois constitutionnel (art. 54, al. 2, de la Constitution fédérale [Cst.]) et législatif (art. 2, let. c, de la loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme).

Promouvoir la démocratie est un moyen de contribuer à la paix et au développement durable. Les démocraties bien établies ne se font pratiquement jamais la guerre et entrent plus difficilement en conflit que les autocraties. Elles sont en outre plus propices au développement économique et

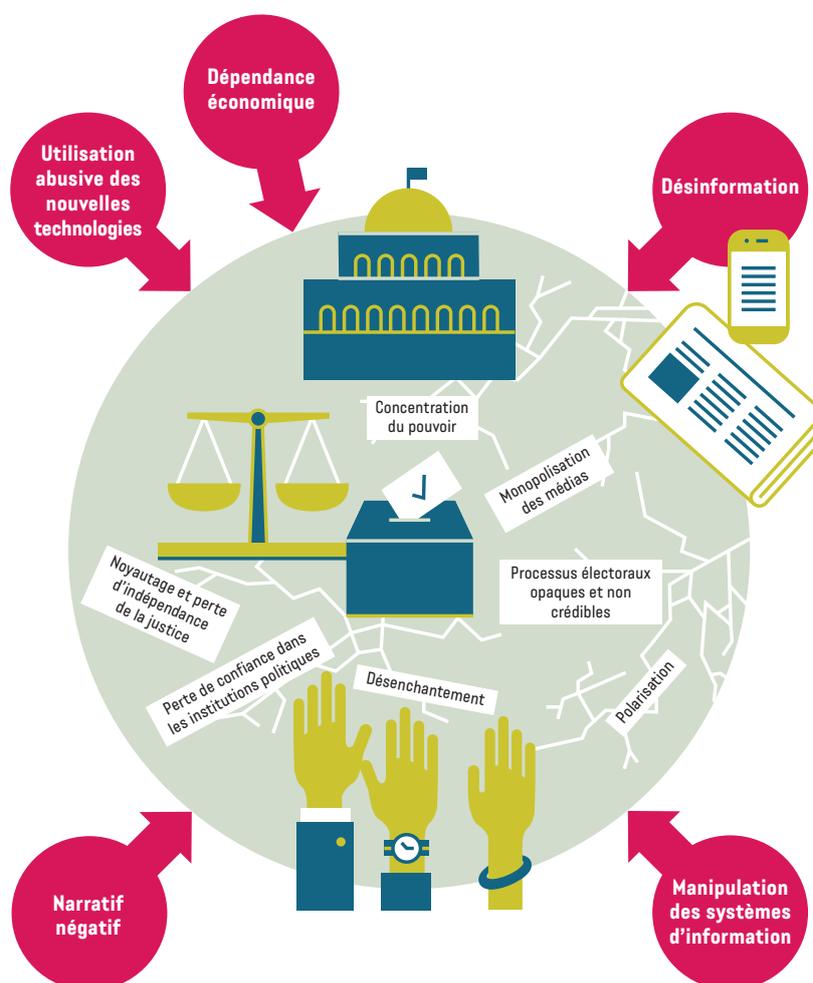


Figure 1: Les démocraties sont sous pression, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

social: elles favorisent la croissance économique, offrent un meilleur accès à l'eau potable, à l'électricité et à l'éducation, font diminuer la mortalité infantile et garantissent une plus grande égalité des genres<sup>1</sup>.

Défendre et renforcer la démocratie est dans l'intérêt de la Suisse. C'est pourquoi le Conseil fédéral a fait de la démocratie l'une des quatre priorités thématiques de sa [stratégie de politique extérieure](#) (SPE) 2024–2027, mettant ainsi l'accent sur un nouvel axe stratégique.

Figure 2: Priorités thématiques de la stratégie de politique extérieure 2024–2027 de la Suisse

<sup>1</sup> V-Dem Institute. 2023. [Case for Democracy](#).

## Démocratie et Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable

En adoptant l'Agenda 2030 pour le développement durable, les Nations Unies ont reconnu pour la première fois l'importance que revêtent la paix et une bonne gouvernance pour le développement durable. Cela se reflète en particulier dans l'**objectif 16**, qui porte sur la promotion de la paix, l'accès à la justice et la mise en place d'institutions responsables. Bien que cet objectif ne fasse pas explicitement référence à la démocratie, les buts qu'il poursuit sont en partie liés de fait à des valeurs démocratiques:

- promouvoir l'état de droit et garantir l'accès à la justice (16.3);
- lutter contre la corruption (16.5);
- mettre en place des institutions responsables et transparentes (16.6);
- faire en sorte que l'ouverture et la participation caractérisent la prise de décisions (16.7);
- garantir l'accès à l'information et protéger les libertés fondamentales (16.10);
- promouvoir des lois non discriminatoires (16.b).



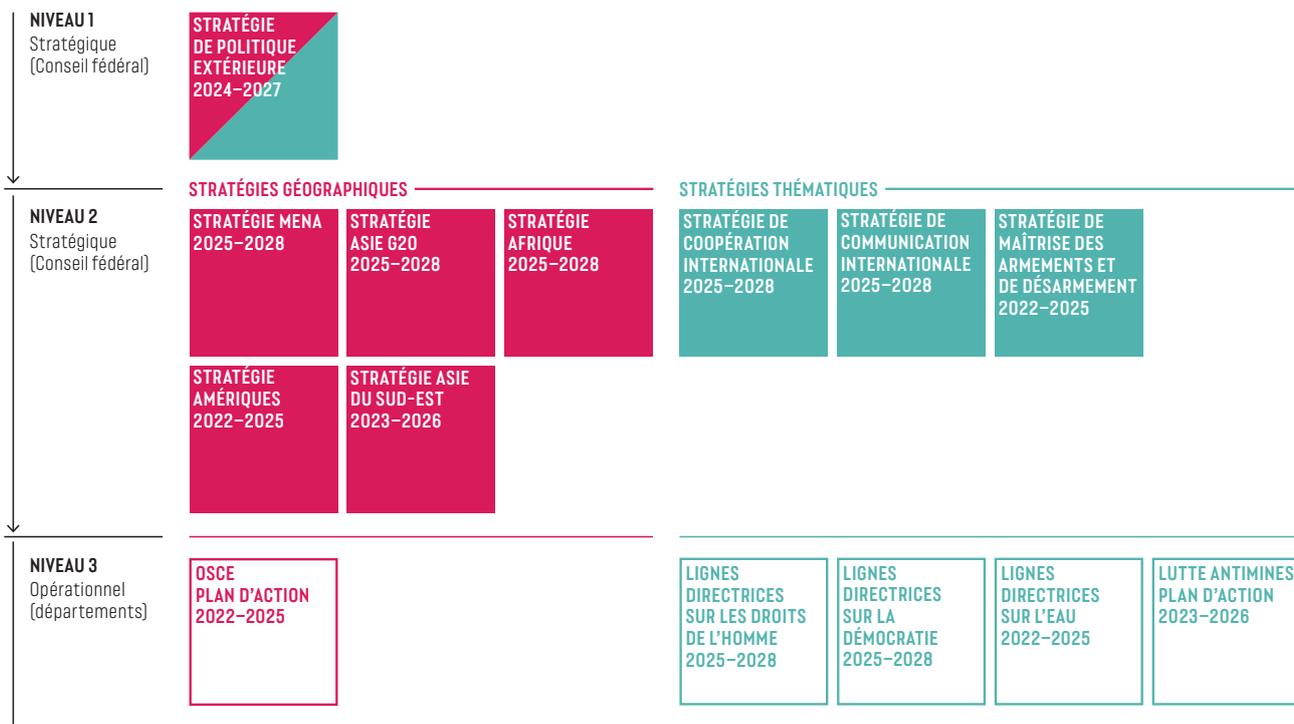


Figure 3 : Déclinaison en cascade de la stratégie de politique extérieure (sélection de documents à titre illustratif) : les lignes directrices sur la démocratie font partie du niveau 3 des stratégies en cascade.

Les présentes lignes directrices sur la démocratie établies par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) constituent la base conceptuelle de cette nouvelle priorité de la stratégie de politique extérieure. Elles fixent le cadre dans lequel les travaux du DFAE relevant de la promotion de la démocratie s'inscriront dans les quatre années à venir. Elles définissent en particulier les objectifs et les aspects prioritaires de ces travaux et décrivent les instruments nécessaires à leur réalisation.

Les lignes directrices sur la démocratie s'intègrent dans la cascade de stratégies en matière de politique extérieure. Il s'agit d'assurer ainsi la cohérence stratégique de la politique extérieure de soutien à la démocratie et d'en faciliter la coordination.

# 2 Fondements

## 2.1 Histoire et évolution

Il n'existe pas de définition de la démocratie ni de modèle de gouvernement démocratique acceptés universellement. La démocratie est plutôt « un débat sans fin sur la démocratie elle-même »<sup>2</sup> – un instantané d'un processus évolutif permanent. Ce processus explore ce que signifie fondamentalement la démocratie, comment les décisions sont prises en démocratie et qui peut participer à la prise de décisions, à quel moment et comment.

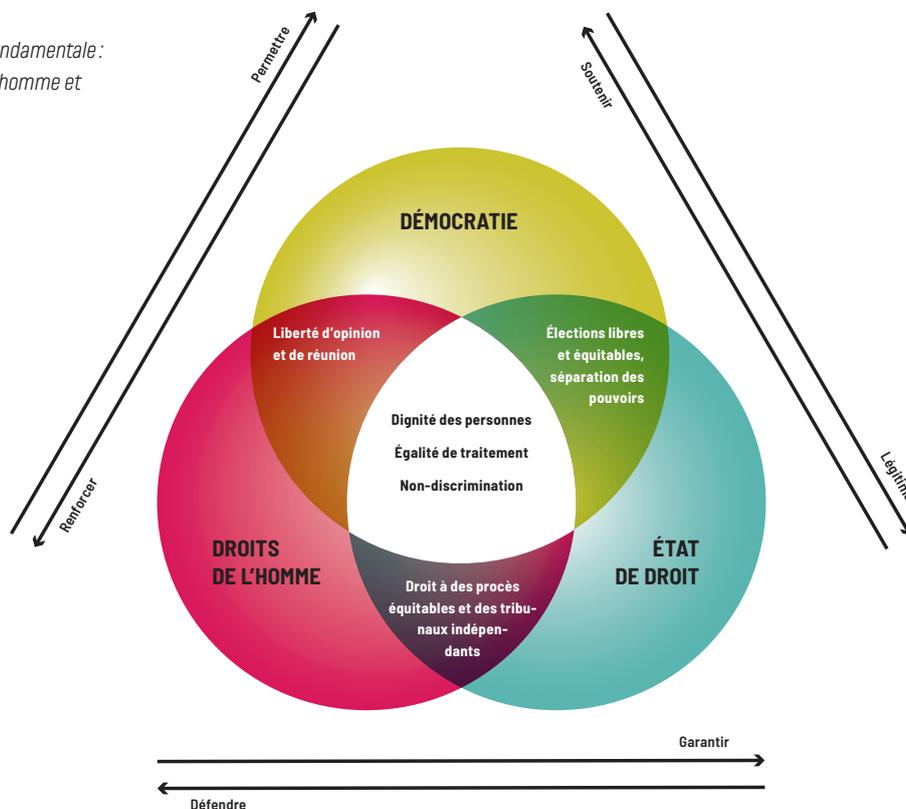
Il existe cependant des institutions, des processus et des principes que l'on associe presque inmanquablement à la démocratie. En font partie des élections libres, transparentes et crédibles, la liberté d'expression, la protection des minorités, une justice et des tribunaux indépendants accessibles à toutes et tous ainsi que la séparation des trois pouvoirs de l'état de droit – législatif, exécutif et judiciaire – et leur contrôle réciproque. Le principe de la participation est un autre élément essentiel de la démocratie : il permet aux citoyennes et citoyens de jouer un rôle actif dans la construction de leur avenir sur le plan politique.

Le terme de démocratie a été forgé dans la Grèce antique pour désigner la forme de gouvernement de la cité-État d'Athènes (et d'autres cités-États grecques). Il est formé des deux mots grecs *dêmos* (peuple) et *krâtos* (pouvoir), qui donnent à comprendre ce qu'est l'essence même de la démocratie : une forme de gouvernement reposant sur la souveraineté du peuple.

La démocratie a été « inventée » plus d'une fois et à plus d'un endroit. Elle a des racines diverses et n'est en aucun cas une forme d'État exclusivement occidentale. Les assemblées de citoyens étaient déjà répandues il y a plus de 4000 ans en Mésopotamie et, plus tard, dans le sous-continent indien. Dans la cité antique d'Athènes, la démocratie s'est établie il y a environ 2500 ans.

Plus près de nous, le siècle des Lumières a exercé une influence importante sur notre conception de la démocratie, en accordant une place centrale à l'individu et à la raison. Se fondant sur ce courant de pensée, des philosophes comme Emmanuel

Figure 4 : Une trilogie fondamentale : démocratie, droits de l'homme et état de droit



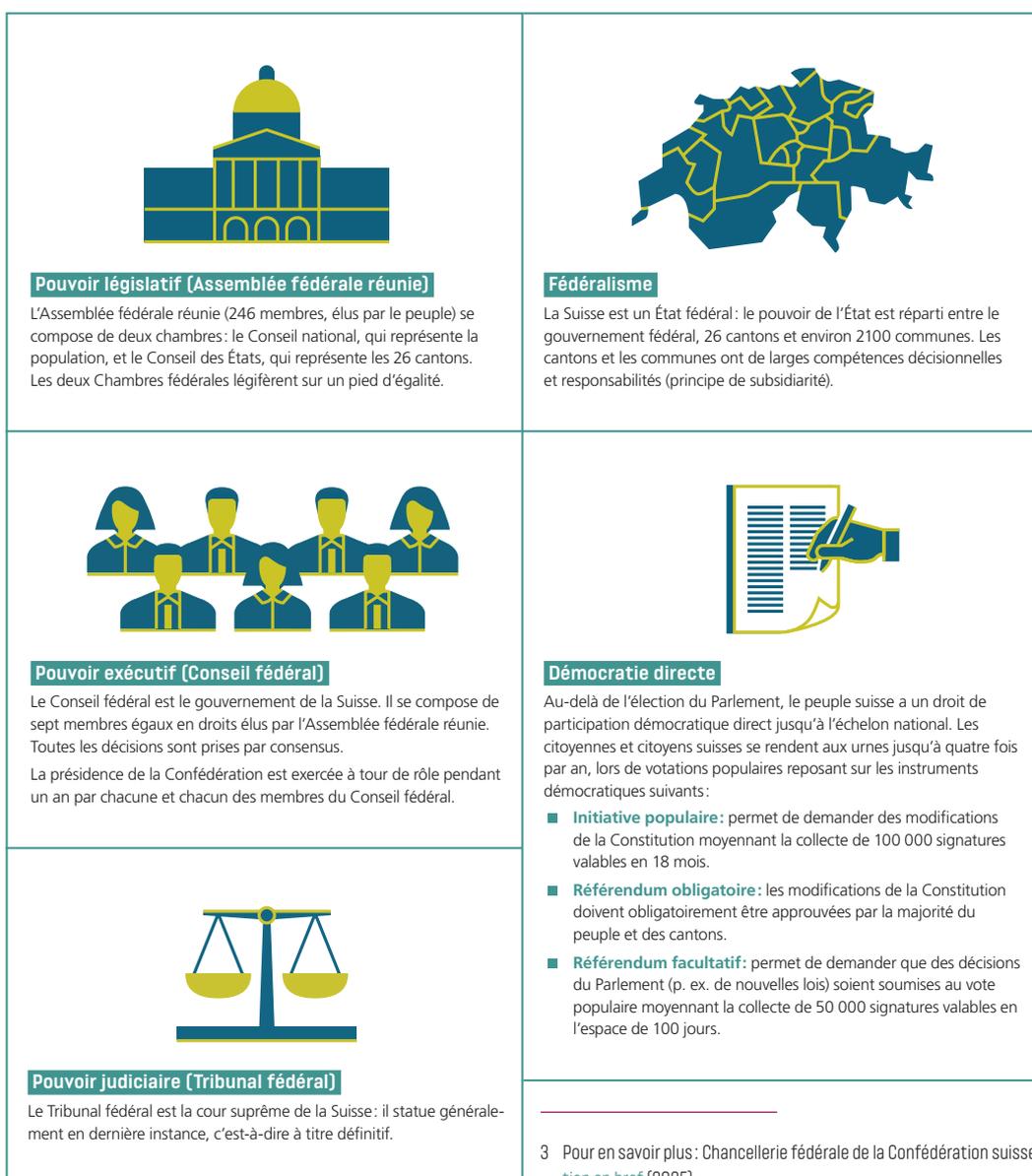
<sup>2</sup> International IDEA. 2023. [The Global State of Democracy](#), p. 4.

Kant, John Locke, Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau ont développé des idées et des modèles que nous associons toujours étroitement à la notion de démocratie: la liberté, les droits individuels, la séparation des pouvoirs ainsi que le postulat fondamental selon lequel tous les êtres humains sont égaux entre eux. Ces idées ont déclenché toute une série de révolutions ainsi qu'un processus de démocratisation qui s'est étendu sur plusieurs siècles. Les Lumières ont donc joué un rôle déterminant dans notre conception actuelle de la démocratie, qui repose sur une trilogie dont les composantes se renforcent mutuellement: démocratie, droits de l'homme et état de droit.

Il découle de cette conception, en particulier en Europe et dans les pays anglo-saxons, que la démocratie est généralement assimilée à un modèle de démocratie libérale, dans lequel la volonté de la majorité joue un rôle central. La primauté de cette volonté est cependant limitée par une constitution qui garantit dans le même temps des libertés et des droits individuels. La conception actuelle de la démocratie inclut donc la protection des minorités.

La démocratie se décline en plusieurs formes, aux niveaux tant des institutions que des processus. La plupart des démocraties modernes reposent sur le modèle de la représentativité: la population élit des députés qui édictent des lois en son nom et veillent à la bonne gouvernance. Dans certaines démocraties, la population participe même directement au processus législatif et à la gouvernance, en ceci qu'elle se rend aux urnes non seulement pour les élections, mais également pour se prononcer sur des questions politiques précises. Cette forme de démocratie dite directe est pratiquée par toute une série de pays à l'échelon local. La Suisse est cependant l'un des rares pays qui appliquent les instruments de la démocratie directe à l'échelon national également. De plus, le fédéralisme et l'autonomie communale sont au cœur de la conception suisse de la démocratie, car ils contribuent de manière déterminante à ce que le pouvoir de l'État ne soit pas concentré dans un appareil centralisé.

Figure 5: Le système politique suisse<sup>3</sup>



## 2.2 Situation et tendances

Après que le siècle des Lumières a été suivi de plusieurs grandes vagues de démocratisation dans le monde entier, on observe aujourd’hui un recul du niveau mondial de démocratie, qui est retombé à ce qu’il était vers 1986. Fin 2024, quelque 72 % de la population mondiale vivait dans des systèmes autoritaires et le respect des droits humains fondamentaux ainsi que l’intégrité des processus et institutions démocratiques se sont détériorés dans une majorité d’États<sup>4</sup>.

Cette récession démocratique mondiale se caractérise par deux phénomènes distincts, mais liés. D’une part, la démocratie régresse dans de nombreuses parties du monde :

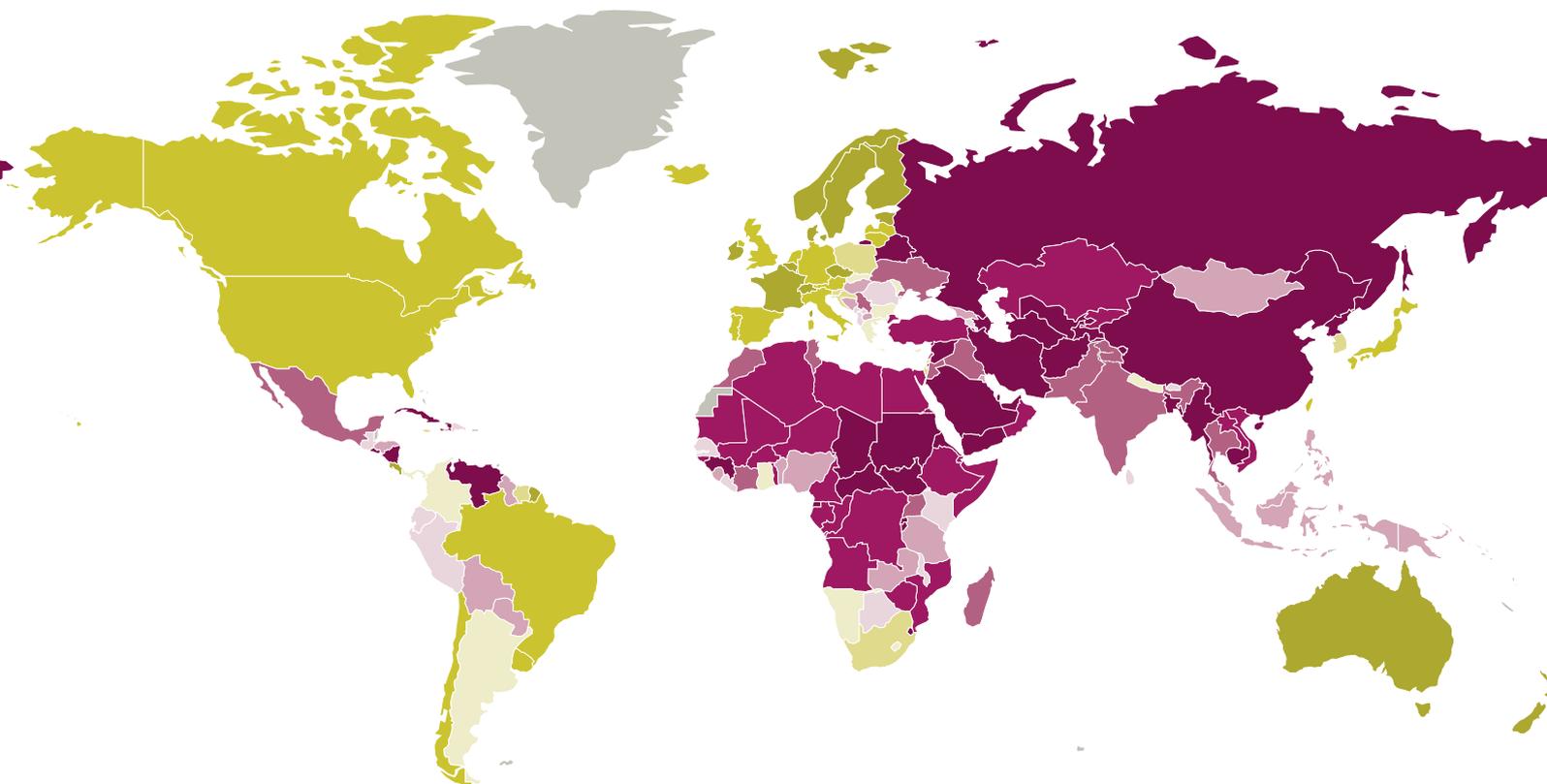
Figure 6 : Niveau de démocratie dans le monde (état en 2024)<sup>5</sup>.

4 Cf. V-Dem Institute. [V-Dem Report 2025](#).

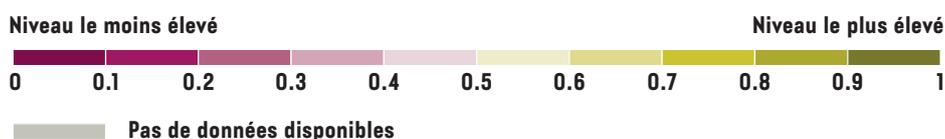
5 Cf. V-Dem Institute. [V-Dem Dataset v15](#).

des pays qui avaient atteint un certain niveau de démocratie voient leurs institutions et processus démocratiques de base s’éroder et deviennent moins démocratiques. D’autre part, on observe une montée en puissance des forces autoritaires : des États autoritaires le deviennent encore plus et s’emploient, par des pratiques de manipulation appelées *sharp power*<sup>6</sup>, voire par la force, à saper la démocratie hors de leurs frontières. Dans le même temps, un narratif dénigrant les valeurs et les avantages de la démocratie en tant que forme de gouvernement se répand un peu partout.

6 Par *sharp power* ou pouvoir de manipulation, on entend l’influence que des États autoritaires exercent de manière ciblée sur d’autres États pour en manipuler ou déstabiliser les systèmes politiques, la société ou les institutions. Contrairement au *soft power*, ou pouvoir de convaincre, qui repose sur une attraction spontanée et sur l’exercice d’une influence culturelle, le *sharp power* recourt généralement à la désinformation, à la propagande, aux pressions économiques et aux cyberattaques.



### Échelle du niveau de démocratie 2024



Ce graphique est basé sur les données du V-Dem Institute ([V-Dem Dataset V15](#)). Il existe d'autres institutions qui collectent et publient leurs propres indices. Il s'agit notamment de l'[International IDEA](#), de [Freedom House](#) et de l'[Economist Democracy Index](#). La qualification de l'état de la démocratie peut varier en fonction de l'indice.

## 2.3 Les atouts de la Suisse

Riche d'une longue tradition démocratique, la Suisse est régulièrement citée comme un pays exemplaire en matière de gouvernance démocratique, ce qui lui confère une **crédibilité en matière de promotion de la démocratie**. Cette crédibilité repose notamment sur les aspects suivants :

- **Contrôle démocratique et séparation des pouvoirs.** Grâce à ses possibilités de participation reposant sur la démocratie directe, au principe de concordance et à sa structure fédérale (fig. 5), la Suisse montre par l'exemple comment éviter la concentration du pouvoir et se servir efficacement d'un large éventail d'instruments de contrôle démocratiques.
- **Intégration de la diversité.** La Suisse se caractérise par sa diversité culturelle, linguistique et religieuse. Ses institutions et processus politiques sont toujours parvenus jusqu'ici à intégrer les besoins et priorités inhérents à cette diversité. Une très grande attention est accordée à la protection des minorités, en particulier des minorités linguistiques.
- **Stabilité politique.** Le système démocratique suisse est capable de s'adapter. Il relève les défis sociétaux, économiques, démographiques et technologiques en appliquant des solutions bénéficiant d'un large soutien. Des possibilités de participation démocratique fondées sur des règles ouvrent les espaces nécessaires au changement et au développement, tout étant garantes de la stabilité et de l'ordre politiques.

La Suisse est en outre bien placée pour aider les pays partenaires à consolider leur démocratie, car elle est **depuis longtemps active en politique extérieure dans de nombreux domaines liés à la démocratie** :

- **La démocratisation au service du développement durable et de la paix.** Dans les pays partenaires de la coopération internationale (CI), la Suisse soutient divers aspects de la gouvernance démocratique et de la promotion de la démocratie, à titre de contributions au développement durable et à la paix. En font partie la protection des droits de l'homme, la promotion de la décentralisation, la participation des minorités aux processus politiques, la lutte contre la corruption, le soutien aux institutions parlementaires et à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles, ainsi que la promotion d'une information ouverte et impartiale. La Suisse participe en outre à des missions d'observation électorale et détache des spécialistes de son **Pool d'experts pour la promotion civile de la paix (PEP)**, afin de soutenir par exemple des révisions constitutionnelles ou des réformes d'appareils de sécurité étatiques. Enfin, elle s'engage pour une participation égale des femmes aux processus de décision démocratiques.
- **Diplomatie des droits de l'homme et état de droit.** La diplomatie des droits de l'homme pratiquée par la Suisse et son engagement en faveur de l'état de droit contribuent également à renforcer la démocratie (fig. 4). Le respect des droits de l'homme est un des piliers des sociétés démocratiques : il garantit l'existence des espaces de liberté individuelle et sociale qui sont le fondement de toute démocratie et protège les individus contre l'arbitraire de l'État. Quant à l'état de droit, il s'oppose aux tendances autoritaires, car les institutions politiques ne peuvent y agir que dans le cadre fixé par des lois conformes à la constitution, autrement dit de manière cohérente et prévisible, ainsi que dans le respect des principes d'égalité devant la loi et de non-discrimination.

## 2.4 Principes

S'appuyant sur sa crédibilité et sa longue expérience (cf. ch. 2.3) ainsi que sur la conviction qu'un monde démocratique est dans son intérêt (cf. Introduction), la Suisse s'engage pour la promotion de la démocratie. Elle suit pour cela les principes ci-dessous.

### A

#### *Dialoguer plutôt qu'exporter*

---

- La Suisse promeut la démocratie par un dialogue d'égal à égal, mené dans un esprit de partenariat. Plutôt que d'exporter une certaine conception ou un certain modèle de démocratie « clé en main », elle préfère œuvrer au développement d'une compréhension commune des divers aspects de la démocratie ainsi que des institutions et processus démocratiques.

### B

#### *Sensibilité au contexte*

---

- On observe dans toutes les démocraties bien établies que la démocratisation est un processus complexe et non linéaire. La Suisse veille par conséquent à identifier précocement et à prévenir les éventuels effets négatifs de ses activités, suivant en cela le principe « ne pas nuire » (*do no harm*). Elle tient compte en outre de l'histoire, de la culture et des structures économiques et sociales des autres pays, tout en restant fidèle aux principes démocratiques universellement reconnus.

### C

#### *Fixation de priorités*

---

- La nécessité de mettre en œuvre des mesures de promotion de la démocratie se fait sentir dans le monde entier. Les ressources à disposition étant limitées, la Suisse se concentre sur des thématiques et des pays qu'elle juge prioritaires, afin d'agir aussi efficacement que possible et apporter une véritable valeur ajoutée. Elle mise à cet effet sur l'exploitation de synergies, sur le savoir-faire et l'expérience à disposition localement ainsi que sur les réseaux déjà en place.

### D

#### *Droits de l'homme et état de droit*

---

- La Suisse défend l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme, l'état de droit ainsi que les normes et libertés fondamentales qui constituent les piliers de la démocratie. Cela inclut en particulier les droits qu'elle promeut dans sa diplomatie des droits de l'homme, tels que la liberté d'opinion et de réunion, les droits des femmes et la protection des minorités.

### E

#### *Intégration des acteurs politiques*

---

- La résilience de la démocratie dépend non seulement de la solidité de ses institutions, mais aussi de l'attitude et des convictions des acteurs politiques. Il est en effet apparu dans divers contextes que la volonté politique est un facteur déterminant du développement de la démocratie. C'est pourquoi la Suisse mise sur les échanges avec les acteurs politiques, privilégiant pour cela le dialogue et la diplomatie de la démocratie. en Akteuren und fokussiert auf Dialog und Demokratiediplomatie.

### F

#### *Agilité*

---

- Les démocraties sont en constante évolution. Des retours en arrière sont donc possibles, mais il y a toujours aussi des avancées démocratiques. La Suisse tient compte de cette dynamique, travaille avec agilité et anticipe les développements possibles. Elle soutient les États dans leurs progrès démocratiques, pour autant qu'ils le souhaitent et que cela soit possible.

# 3 Objectif principal

Face à la récession démocratique mondiale et aux glissements géopolitiques en cours, il s'agit surtout, ces prochaines années, de consolider le monde démocratique. Une promotion de la démocratie qui considère le monde de manière réaliste, sans l'idéaliser, se doit donc de lutter en particulier contre le recul démocratique. C'est pourquoi la Suisse se concentre sur la résilience des démocraties, peu importe qu'elles soient bien établies, en stagnation ou en régression.

Dans les contextes autoritaires et fragiles, la Suisse entend poursuivre son travail en faveur de la démocratie, sans toutefois le considérer comme relevant de ses activités de promotion de la démocratie à proprement parler, c'est-à-dire du renforcement de la résilience des institutions et processus démocratiques existants. Dans ces contextes, elle travaille plutôt à l'amélioration de la gouvernance, afin par exemple de préserver l'espace civique subsistant, d'encourager les bonnes pratiques en matière de gouvernance ou de garantir le respect des droits de l'homme. En effet, alors que la promo-

tion de la démocratie au sens strict présuppose que des structures et des institutions démocratiques soient déjà plus ou moins bien établies, le travail en faveur de la démocratie est effectué là où il n'y a pas encore de structures ni d'institutions démocratiques. Il pose ainsi les bases nécessaires à un futur développement autonome de la démocratie.

**Le principal objectif de la Suisse en matière de promotion de la démocratie est de défendre et de renforcer, dans un esprit de partenariat, les institutions et les processus démocratiques là où ils existent (même ponctuellement), mais sont menacés.**

En œuvrant dans les champs d'action de la diplomatie de la démocratie présentés ci-après ainsi qu'en contribuant à renforcer le cadre institutionnel et sociétal, la Suisse rehausse son profil d'actrice focalisée sur l'innovation et l'efficacité dans ce domaine de la politique extérieure.



## Activités de la Suisse

- Diplomatie de la démocratie
- Renforcement du cadre institutionnel et sociétal
- Gouvernance

} Promotion de la démocratie

Figure 7: Vue d'ensemble des activités de la Suisse dans les domaines de la gouvernance, du renforcement du cadre institutionnel et sociétal et de la diplomatie de la démocratie.

# 4 Champs d'action

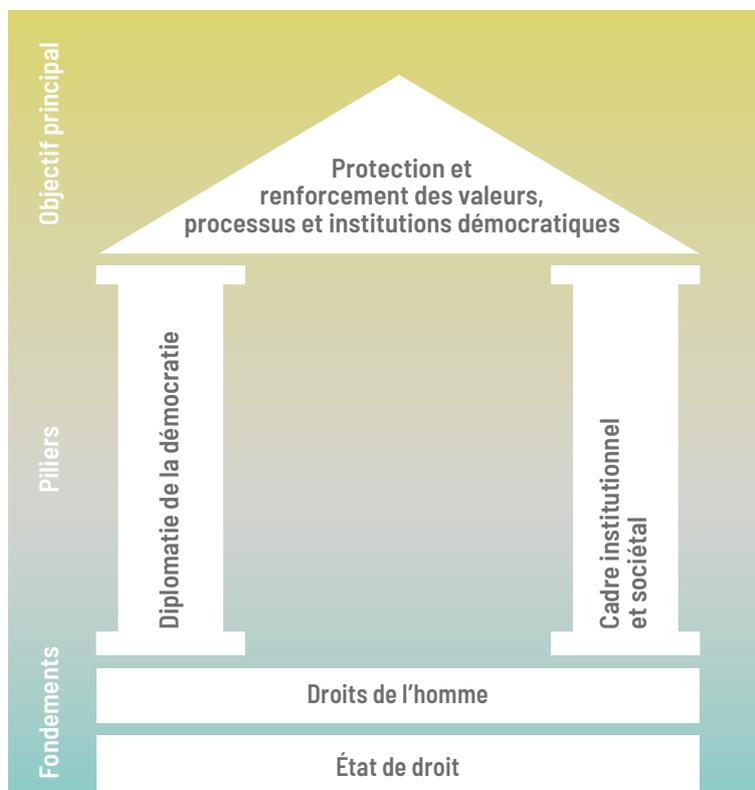


Figure 8 : Promotion de la démocratie (fondements, piliers et objectif principal)

## Champ d'action 1

### Diplomatie de la démocratie

La Suisse renforce le cadre politique propice à la démocratie. Elle se sert à cet effet de dialogues bilatéraux et multilatéraux et des plateformes qui les soutiennent, afin d'ancre la démocratie dans le discours international en tant que modèle performant et gage de succès, ainsi que de lutter contre le risque de lassitude démocratique. Grâce à sa longue expérience en matière de bons offices, la Suisse a tous les atouts en main pour utiliser ces instruments diplomatiques avec crédibilité et de manière ciblée.

**Dans le cadre de sa diplomatie de la démocratie, la Suisse s'attache à mettre davantage les instruments diplomatiques au service de la promotion de la démocratie.**

L'action de la Suisse repose principalement sur les trois instruments ci-après, qui sont de conception largement nouvelle et sont appelés à faire leurs preuves dans la pratique ces prochaines années.

#### 4.1.1 Dialogues bilatéraux et multilatéraux

La Suisse mène des dialogues politiques avec d'autres États et des organisations intergouvernementales, afin d'améliorer la compréhension mutuelle des différents modèles de démocratie, de discuter de mesures appropriées de promotion de la démocratie et de coopérer concrètement dans ce domaine. En cas d'intérêt et s'il apparaît qu'elle peut apporter une valeur ajoutée, elle lance ses propres dialogues sur la démocratie, compte tenu des ressources dont elle dispose.

### **Exemple de plateforme de dialogue multilatéral: retraite de Giessbach sur la démocratie**

*La retraite de Giessbach sur la démocratie est organisée depuis 2022 par la division Paix et droits de l'homme (DPDH) du Secrétariat d'État du DFAE. Elle réunit des représentantes et représentants de haut niveau de dix à douze pays dans un cadre confidentiel pour discuter de questions en lien avec la démocratie. Des spécialistes apportent leur éclairage sur des sujets d'actualité et soutiennent un dialogue ouvert et autocritique. La retraite de Giessbach sur la démocratie permet à la diplomatie suisse de mettre en place un réseau d'États qui s'engagent en faveur de la démocratie. Ce réseau peut favoriser un apprentissage commun et le lancement d'actions concertées et contribuer ainsi au renforcement de la démocratie dans le monde entier.*

Dans le domaine multilatéral, la Suisse promeut la démocratie à travers des initiatives et des plateformes de dialogue. Elle met les questions de démocratie à l'agenda d'organisations telles que le Conseil de l'Europe, l'OSCE, l'OCDE, ainsi que dans les instances concernées de l'ONU et dans la Genève internationale.

### **«Déficit démocratique» dans le multilatéralisme?**

*Le système multilatéral continue de s'étendre et n'a jamais été aussi dense. Cette croissance ainsi que la bureaucratisation de ce système se traduisent cependant par de nouveaux défis pour la démocratie. La plupart des États confient en effet la défense de leurs intérêts au niveau multilatéral à leur gouvernement, autrement dit au pouvoir exécutif. Or plus le pouvoir législatif est faible et la participation démocratique réduite dans un État, plus leurs possibilités d'influence sont limitées. C'est pourquoi on parle de «déficit démocratique» du multilatéralisme. La Suisse s'emploie, avec d'autres États, à combattre ces tendances et à améliorer la transparence des processus décisionnels multilatéraux, de manière à renforcer également le caractère démocratique des procédures nationales réglant la participation à ces processus.*

## **4.1.2 Bons offices**

La Suisse soutient les plateformes sur lesquelles des acteurs étatiques et non étatiques partagent leurs expériences en matière de renforcement des institutions et processus démocratiques. En particulier la participation d'acteurs s'étant déjà mobilisés avec succès pour la démocratie est garante d'une précieuse contribution à l'apprentissage commun. Dans ce contexte, la Suisse met à contribution la Genève internationale et collabore avec des organisations disposant des réseaux, du savoir-faire et de l'expérience nécessaires. En font partie des organisations multilatérales, des organisations non gouvernementales, des groupes de réflexion et des plateformes suisses. La Suisse soutient en outre les pays partenaires dans l'organisation d'événements ou la mise en œuvre de processus similaires.

## **4.1.3 Soutien aux progrès démocratiques**

La démocratie ne fait pas que subir des revers. Il arrive régulièrement que des sociétés civiles parviennent à déloger des gouvernements non démocratiques ou autoritaires par des élections ou à la suite de mouvements de protestation, ou pour le moins à les pousser à amender leur agenda politique. Les États concernés ont alors souvent besoin d'un soutien extérieur immédiat. Le cas échéant, la Suisse entend réagir rapidement en se servant de ses instruments diplomatiques, si tel est le souhait.

### **Exemple de soutien aux progrès démocratiques: équipe d'action rapide**

*L'équipe d'action rapide (Rapid Action Team, RACT) de la DDPH a été conçue en 2020 en tant qu'instrument permettant, dans un conflit, de rapidement identifier et utiliser les marges de manœuvre ainsi que les possibilités de médiation et de soutien au dialogue disponibles à court terme afin de régler le conflit, cela en complément à la politique de paix à long terme. Or la RACT peut désormais réagir également en cas d'ouverture démocratique, en fonction des besoins et dans une logique de start-up. Si par exemple des élections ou un mouvement de protestation indiquent que des progrès démocratiques sont possibles, il peut y avoir une seule et brève fenêtre d'opportunité pour soutenir ces progrès. Dans ce cas, il faut rapidement identifier l'opportunité et réagir efficacement. La RACT offre la structure flexible nécessaire pour agir de manière agile et innovante dans de telles situations.*

En sus des trois instruments ci-dessus, la Suisse entend appliquer une **mesure transversale** consistant à lutter contre la diffusion d'un discours négatif sur la démocratie et à renforcer une approche positive et porteuse de sens. Le but est de montrer que non seulement la démocratie a des effets positifs avérés sur la paix et le développement durable (cf. Introduction), mais également qu'elle repose sur des fondements communs. Même les démocraties arrivées à maturité doivent sans cesse se renouveler, en trouvant de nouvelles solutions viables, en limitant la polarisation politique et en suscitant ainsi la confiance des citoyennes et citoyens.

## Champ d'action 2

### Cadre institutionnel et sociétal

Des institutions de contrepoids sont essentielles pour renforcer la résilience démocratique. En font partie aussi bien des institutions formelles relevant des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire – dont la séparation et le contrôle réciproque sont garants de l'équilibre du pouvoir de l'État – que des institutions et organisations informelles, telles que les partis politiques, les associations et les médias. Ces institutions informelles enrichissent le débat démocratique par leur diversité, tout en favorisant une participation active au processus politique. Prises dans leur ensemble, elles préviennent la concentration du pouvoir, les abus de pouvoir et les dérives autoritaires, en ceci qu'elles mettent en place des résistances systémiques et garantissent que les priorités de la société sont toujours prises en compte dans l'agenda politique. Une limitation de la marge de manœuvre et de l'indépendance des institutions étatiques formelles ou des institutions et organisations informelles a souvent valeur de premier signal d'alarme mettant en garde contre des attaques visant la démocratie.

Toutefois, même les institutions les mieux équilibrées peuvent s'avérer inefficaces si elles ne bénéficient pas de la confiance des citoyennes et citoyens ou si ceux-ci n'y ont pas accès ou ignorent comment elles fonctionnent. Sans démocratie vécue, les institutions risquent de perdre toute signification et de devenir étrangères aux citoyennes et citoyens. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur le cadre non seulement institutionnel, mais également sociétal. Les connaissances, les compétences et l'expérience des citoyennes et citoyens sont les éléments déterminants d'une participation active aux processus politiques et aux décisions, autrement dit du maintien d'une démocratie vivante.

Six instruments permettent de coordonner et d'approfondir les activités de la Suisse :

#### 4.2.1 Système d'information et médias

La liberté d'opinion, un système médiatique diversifié et un journalisme pluraliste sont essentiels pour que la population puisse se faire une opinion fondée et demander des comptes aux gouvernements. Or la liberté d'expression subit des pressions croissantes dans le monde entier. Des régimes autoritaires renforcent leur contrôle sur les systèmes d'information, y compris au-delà de leurs frontières, en mettant en place ou en acquérant des infrastructures sur lesquelles ils diffusent leur narratif. Dans le même temps, des restrictions sont imposées au travail journalistique et des médias sont transformés en simples porte-paroles servant des intérêts idéologiques ou privés, ce qui risque de déboucher sur l'instauration d'une pensée unique. Cela porte atteinte à la liberté d'opinion et sape la confiance de la population dans la démocratie.

#### **Exemple de soutien à des médias indépendants et diversifiés : IFPIM**

*La désinformation ne cesse de gagner du terrain dans le monde entier. De plus, la numérisation et la multiplication des canaux d'information mettent sous pression le modèle économique fondé sur une pluralité d'entreprises de médias indépendantes. Face à cette évolution, la DDC a soutenu en 2022 la création d'un nouveau fonds, le Fonds international pour les médias d'intérêt public (International Fund for Public Interest Media, abrégé IFPIM). Ce fonds a pour mission de renforcer la résilience des espaces d'information et de soutenir des organisations médiatiques locales diversifiées. C'est ainsi qu'il finance par exemple au Liban l'une des sources les plus importantes de journalisme indépendant du monde arabe, tandis qu'au Népal, il a permis de recruter un groupe de journalistes issus de communautés sous-représentées, pour le compte d'un média indépendant.*

En révolutionnant le paysage de l'information, les nouvelles technologies ont offert des opportunités à la démocratie, notamment dans les domaines suivants : amélioration de la transparence, soutien aux médias indépendants et renforcement de la liberté d'opinion. Dans le même temps, elles comportent des risques, tels que la polarisation de la société, la radicalisation et l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle (IA) à des fins de surveillance. La Suisse soutient par conséquent des plateformes, des organisations et des réglementations garantissant de la diversité du paysage de l'information et des médias.

**La Suisse promeut la liberté d'opinion en soutenant des systèmes médiatiques diversifiés et en s'engageant pour l'indépendance des journalistes ainsi que pour leur protection. Elle lutte contre les manipulations liées aux nouvelles technologies et se sert du potentiel de ces dernières pour renforcer la démocratie. Elle soutient en outre un renforcement du cadre juridique international visant à garantir un paysage de l'information équilibré et permettant aux citoyennes et citoyens d'exercer leurs droits démocratiques sur des bases solides.**

#### 4.2.2 Élections et parlements

Des élections libres, transparentes et crédibles aux échelons national et local sont un important pilier de la démocratie, même si celle-ci ne peut pas être réduite à l'organisation d'élections. La Suisse promeut des autorités électorales indépendantes, une information équilibrée du public et des débats publics non violents. Elle se mobilise en faveur de la participation des femmes aux élections, encourage la participation des minorités aux processus politiques et soutient le comportement pacifique des partis politiques.

De plus, la Suisse s'engage en faveur de réformes électorales, participe à des missions internationales d'observation électorale et soutient les recommandations émises par des organisations reconnues (OSCE, UE ou OEA) à la suite de ces missions<sup>7</sup>. Les élections sont considérées non pas comme des événements isolés, mais dans une perspective à long terme et s'accompagnent d'une analyse détaillée des risques politiques courus tout au long du cycle électoral. Ce soutien aux processus électoraux est toujours fourni à titre de complément des programmes pour une gouvernance étatique responsable et lié à ces derniers.

#### **Exemple de soutien aux parlements : Macédoine du Nord**

*Depuis plus de quinze ans, la DDC soutient le Parlement de la Macédoine du Nord dans le renforcement de ses capacités et processus administratifs. Elle l'a aidé à optimiser ses procédures et à améliorer la gestion des données, ce qui s'est traduit par de nets gains d'efficacité. Les Services du Parlement suisse lui ont également prêté main-forte pour élaborer de nouvelles lois régissant son organisation interne. De son côté, la DDC a contribué à l'élaboration d'un consensus entre les partis politiques, à l'amélioration des compétences professionnelles des parlementaires et au renforcement de l'indépendance du Parlement. La Suisse travaille en outre à renforcer l'influence de la société civile sur les affaires parlementaires.*

La Suisse renforce également les parlements. Elle le fait aux échelons aussi bien national que local et principalement en collaboration avec les Services du Parlement suisse, qui, dans le cadre d'échanges avec d'autres pays, conseillent ces derniers dans l'élaboration de lois, dans la surveillance budgétaire et générale ou dans la communication avec le corps électoral<sup>8</sup>.

**La Suisse s'engage en faveur de la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles aux échelons national et local. Elle accroît en outre le soutien qu'elle apporte aux parlements dans l'exercice de leurs fonctions fondamentales ainsi que dans le développement de leurs capacités.**

### **4.2.3 Décentralisation et fédéralisme**

La décentralisation définit les principes de la délégation de compétences constitutionnelles et décisionnelles de l'échelon national aux échelons infranational et local. Elle favorise un système qui répartit le pouvoir politique entre plusieurs échelons et acteurs. Ce partage du pouvoir contribue à prévenir les dérives autoritaires et rend les démocraties plus résilientes. De plus, la décentralisation sert aussi la démocratie en favorisant

des processus politiques plus efficaces et en renforçant la participation ainsi que la surveillance exercée par les citoyennes et citoyens.

Le soutien à la décentralisation repose essentiellement sur le principe de subsidiarité – qui veut que les décisions soient prises au niveau le plus proche possible des citoyennes et citoyens – ainsi que sur des considérations d'efficacité. Le fédéralisme est une déclinaison possible de la décentralisation : dans une structure gouvernementale fédérale, l'exercice des compétences constitutionnelles est réparti entre l'État fédéral proprement dit et les unités fédérées qui le composent. Les deux échelons possèdent leurs propres circonscriptions électorales, institutions et compétences décisionnelles et financières. La Suisse dispose d'une vaste expérience en matière de développement et de mise en œuvre d'une organisation étatique fédérale. Sur demande et pour autant que les conditions nécessaires soient réunies, la Suisse met cette expertise à disposition.

**La Suisse contribue au bon fonctionnement de la gouvernance aux différents échelons de l'Etat. Se fondant sur les activités telles qu'exercées jusque-là, elle soutient les réformes de décentralisation qui visent une délégation appropriée et transparente de compétences de l'échelon national aux échelons infranational et local. Dans le même temps, elle encourage le développement des capacités des institutions infranationales à fournir des services et à dialoguer avec les citoyennes et citoyens.**

### **4.2.4 Lutte contre la corruption**

La corruption est un défi pour de nombreux pays<sup>9</sup>. Elle entrave le développement durable des États. Elle nuit également à la démocratie, car le fait que des individus abusent de leur pouvoir pour influencer les décisions politiques dans leur propre intérêt fausse la prise de décisions par la collectivité. De plus, les institutions dans lesquelles règne la corruption mettent à mal le principe de l'état de droit. Or, lorsque des personnes puissantes se soustraient aux règles du jeu de l'état de droit, ce sont les fondements mêmes de la démocratie qui sont minés. Enfin, la corruption peut conduire à un détournement illégal de fonds publics, ce qui entraîne une diminution des ressources à la disposition des services publics.

#### **Exemple de lutte contre la corruption : Ukraine**

*Dans les contacts avec l'administration, la population ukrainienne fait face à divers problèmes : corruption, accès limité aux informations et qualité souvent insuffisante des services publics. Avec le projet « E-Governance for Accountability and Participation » (EGAP), la DDC contribue à réduire la corruption et à améliorer l'accès aux services de l'administration publique. Le projet vise à améliorer en particulier la responsabilisation et l'efficacité des services de*

<sup>7</sup> Les missions d'observation électorale du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, de l'UE et de l'OEA sont soutenues par le [Pool d'experts pour la promotion civile de la paix \(PEP\)](#), qui détache des observatrices et observateurs suisses dans ces missions.

<sup>8</sup> Pour en savoir plus : [Coopération technique parlementaire \(CTP\)](#)

<sup>9</sup> DFAE 2020. [Stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024](#).

*l'administration publique, tels que les services de déclaration d'entreprise ou de déclaration de naissance, moyennant la mise en place de nouveaux portails administratifs numériques. Il a en outre permis de développer de nombreux instruments démocratiques, parmi lesquels la présentation de pétitions et la réalisation de consultations par voie électronique, ainsi qu'un mécanisme de plainte en ligne pour la fourniture de services. Les citoyennes et citoyens peuvent ainsi mieux participer aux processus de prise de décisions politiques.*

La Suisse renforce les institutions et processus démocratiques en luttant préventivement contre la corruption et en développant de manière ciblée les capacités de l'appareil judiciaire et des autorités anticorruption. Elle s'engage également en faveur de la restitution de valeurs patrimoniales d'origine illicite et soutient la lutte contre les flux financiers illégaux. De plus, elle promeut la coopération nécessaire pour lutter efficacement contre la corruption grâce à des partenariats avec des centres de compétence internationaux<sup>10</sup>. Enfin, la Suisse est active dans le cadre de conventions et forums multilatéraux traitant de ces questions<sup>11</sup>.

**La Suisse consolide son travail dans le domaine de la lutte contre la corruption. Elle accorde une importance particulière non seulement aux dimensions relevant du droit pénal et des droits de l'homme, mais également aux répercussions de la corruption sur les institutions et processus démocratiques.**

#### 4.2.5 Délibération et participation

La délibération, autrement dit le fait de réfléchir à des questions politiques et d'en discuter, ainsi que la participation aux processus politiques font partie des piliers de la démocratie. La pratique du débat politique public a une longue tradition dans presque toutes les sociétés. En Suisse, elle a trouvé son expression notamment dans les processus formels de démocratie directe, qui encouragent la délibération ainsi que la participation de la population par la tenue régulière de votations populaires. Ailleurs, d'autres approches ont été développées pour inciter les citoyennes et citoyens à davantage participer au débat politique. Qu'il s'agisse des

assemblées citoyennes répandues en Europe occidentale, des processus budgétaires participatifs développés en Amérique latine ou des plateformes de consultation numériques mises en œuvre avec succès en Asie, toutes favorisent la résilience démocratique, en ceci qu'elles aident à surmonter les antagonismes politiques sans violence et à réduire la polarisation de la société. Elles ouvrent en outre des espaces de dialogue constructif qui renforcent la confiance en la démocratie.

**La Suisse peut, sur demande et lorsque cela s'avère judicieux, soutenir le développement et la mise en œuvre de modèles novateurs d'encouragement de la délibération et de la participation, moyennant la réalisation de projets pilotes innovants. Le cas échéant, elle s'appuie sur ses propres expériences, tout en se laissant guider par les traditions et les besoins spécifiques du contexte concerné.**

#### 4.2.6 Instruction civique et éducation à la démocratie

L'éducation à la démocratie vise à doter les citoyennes et citoyens des capacités de participer activement aux processus démocratiques, d'assumer des responsabilités ainsi que de comprendre et de vivre les valeurs et les principes de la démocratie. Au-delà de la transmission de connaissances de base sur les systèmes politiques, les institutions, la séparation des pouvoirs et les droits démocratiques (instruction civique), l'éducation à la démocratie développe la capacité de se faire sa propre opinion et de considérer les informations d'un œil critique. Elle aide en outre à acquérir des compétences de dialogue et de résolution des conflits, qui permettent de gérer de manière constructive les points de vue opposés. Enfin, l'éducation à la démocratie est la condition préalable d'une culture démocratique vivante; elle favorise la participation politique et renforce la confiance dans la démocratie sur le long terme.

**Dans le cadre de son engagement en faveur de l'éducation politique, la Suisse met l'accent sur l'éducation à la démocratie.**

<sup>10</sup> U4 Anti-Corruption Resource Center, Centre international pour le recouvrement d'avoirs volés (*International Center for Asset Recovery*) et Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (*Stolen Asset Recovery Initiative*) de la Banque mondiale et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

<sup>11</sup> Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), Anti-Corruption Working Group du G20, Groupe de travail sur la corruption de l'OCDE et Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe.

# 5 Coordination et mise en œuvre

Conformément à la [Constitution fédérale](#) (art. 54, al. 2) et à la [loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#) (art. 2), la Confédération promeut la démocratie. Au niveau politico-stratégique, les objectifs généraux de ce mandat sont définis dans la [stratégie de politique extérieure 2024–2027](#) (objectif thématique 24). La [stratégie de coopération internationale 2025–2028](#) fait en outre de la promotion de la démocratie une nouvelle priorité.

Les présentes lignes directrices du DFAE définissent la mise en œuvre opérationnelle des dispositions et objectifs ci-dessus. La division Paix et droits de l'homme (DPDH) est chargée de coordonner leur application, d'assurer un suivi et d'établir des rapports<sup>12</sup>. Selon le principe « Structure follows strategy » (l'organisation doit être conforme à la stratégie), la DDPH s'est dotée en janvier 2024 d'une section Démocratie, qui œuvre à la promotion de la démocratie, en sus des autres services de la Confédération déjà existants qui y travaillent également<sup>13</sup>.

Au sein du DFAE, les travaux relevant de la promotion de la démocratie relèvent principalement de la compétence de la DDC<sup>14</sup> et de la DDPH (Secrétariat d'État), qui dirigent conjointement le groupe de travail interdépartemental pour la démocratie (GTID Démocratie). La Direction du droit international public (DDIP) conseille les autorités fédérales dans les questions de droit international et veille à ce que la Suisse respecte ses engagements internationaux. Les membres du GTID Démocratie accompagnent la mise en œuvre des présentes lignes directrices et créent des synergies<sup>15</sup>. Les cantons sont aussi associés aux travaux. De plus, afin d'assurer la cohérence de la politique extérieure, les présentes lignes directrices sont intégrées aux stratégies géographiques et thématiques du Conseil fédéral.

**Le réseau extérieur de la Suisse apporte une contribution essentielle à la mise en œuvre des présentes lignes directrices en analysant les développements en lien avec la démocratie dans les pays hôtes et en identifiant précocement les tendances positives ou négatives qui s'y dessinent. Les représentations et les missions sont tenues d'encourager le dialogue sur les questions de démocratie avec les institutions étatiques, les acteurs de la société civile, le secteur privé et les institutions académiques des pays hôtes. En coordination avec la centrale, elles appliquent en outre des mesures diplomatiques ciblées, sous la forme notamment de démarches et de prises de position, visant à renforcer les valeurs démocratiques et servant les objectifs de la politique extérieure de la Suisse.**

<sup>12</sup> Afin d'assurer une mise en œuvre à la fois ciblée et efficace des directives stratégiques, la DDPH peut occasionnellement financer des activités ou des projets de tiers, dans la limite des ressources approuvées. Cette collaboration avec des partenaires externes ne peut porter que sur des projets concrets de durée déterminée, qui servent efficacement les objectifs poursuivis par la Confédération. La DDPH ne soutient aucune activité de défense d'intérêts ou de lobbying en Suisse.

<sup>13</sup> La stratégie de coopération internationale 2025–2028 prévoit que la DDPH doit consacrer 5 % de son budget total à la promotion de la démocratie.

<sup>14</sup> La DDC définit des priorités en matière de gouvernance démocratique, de décentralisation et de lutte contre la corruption. À cette fin, elle collabore avec des partenaires actifs dans les pays prioritaires aux échelons tant national que local.

<sup>15</sup> Les membres du GTID Démocratie sont des unités du DFAE (DDIP, division Prospérité et durabilité, division ONU, division Numérisation et divisions géographiques), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), du Département fédéral de justice et police (Office fédéral de la justice), de la Chancellerie fédérale ainsi que des Services du Parlement.



# Annexe

## Liste des abréviations

BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE
CI	Coopération internationale
CTP	Coopération technique parlementaire
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDIP	Direction du droit international public
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DPDH	Division Paix et droits de l'homme
GTID Démocratie	Groupe de travail interdépartemental pour la démocratie
IA	Intelligence artificielle
IFPIM	Fonds international pour les médias d'intérêt public (International Fund for Public Interest Media)
International IDEA	Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PEP	Pool d'experts pour la promotion civile de la paix
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SPE 2024-2027	Stratégie de politique extérieure 2024-2027
V-Dem	Varieties of Democracy Institute





## Impressum

Édition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE  
3003 Berne  
[www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch)

Date de publication :

07.05.2025

Conception :

Audiovisuel DFAE, Communication DFAE, Berne

Cartes :

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.

Cette publication est aussi disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sous le lien [www.dfae.admin.ch/strategies](http://www.dfae.admin.ch/strategies).

Berne, 2025 / © DFAE

